

2011_A074

OBJET : Ressources - Finances - Budget - Inscriptions et modifications d'AP/CP dans le domaine du développement économique, des entrées de villes et de l'habitat

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Fatima - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCER Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SAEZ Jean-Pierre - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCER Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DRAOUZIA Fatima - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GROSDÉMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MAURET Jacques - MOINE Anne - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteurs : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Régis MARTIN

Objet : Budget – Inscription et modification d’AP/CP dans le domaine du développement économique, des entrées de ville et de l’habitat.
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l’ouverture et la révision d’autorisations de programme.

Exposé des motifs :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d’immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d’équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d’investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui de procéder à :

- l'ouverture d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations ;
- la révision d'autorisations de programme compte tenu des modifications de programme ou d'actualisation des prix ;

I. Création d'une nouvelle autorisation de programme

Il convient de procéder à l'ouverture de trois nouvelles autorisations de programme :

En matière de développement économique :

Acquisition et aménagement d'un local sur la commune d'Aix-en-Provence

Au titre de sa politique économique, la CPA peut constituer des réserves foncières afin de permettre l'implantation et le développement des entreprises ou soutenir la réalisation de certains projets.

A ce titre, la commune d'Aix-en-Provence sollicite la CPA pour acheter un local afin de réaliser une plateforme logistique, à destination essentiellement des commerçants du centre ville.

Cette nouvelle autorisation de programme s'élève à 1.200.000 €.

	TOTAL AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Agencement et aménagement terrain Aix	1 200 000		1 200 000		

En matière d'entrées de ville :

Programme d'entrées de ville 2011

Les opérations d'aménagement des entrées de ville s'étalent généralement sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient aujourd'hui d'ouvrir une autorisation de programme afin de lancer la programmation 2011 des travaux relatifs aux entrées de ville.

Cette nouvelle autorisation de programme, d'un montant de 4.000.000 €, est prévue sur une durée de cinq ans.

	TOTAL AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	Reste à financer
Programme Entrées de ville 2011	4 000 000	310 000	1 000 000	1 000 000	700 000	990 000

Fonds de concours pour l'élargissement du pont rail à Trets

Dans la perspective de son développement urbain et de la mise en œuvre de son nouveau plan de circulation, la ville de Trets a souhaité sécuriser l'entrée sud et notamment élargir le pont rail situé Av. Léo Lagrange. Réseau Ferré de France a réalisé les études préliminaires qui ont permis d'estimer les travaux à 970 000 € HT. Cette opération ayant été inscrite au Contrat de Développement PACA/CPA 2010-2013, la Région participera à hauteur de 50% de la dépense.

Il vous est donc proposé une convention de financement avec RFF, maître d'ouvrage des travaux et la Région en vue d'élargir le pont rail. La dépense, sous forme de fonds de concours à RFF, est estimée à 500 000 € HT.

Cette nouvelle autorisation de programme, d'un montant de 600.000 €, est prévue sur une durée de quatre ans.

	TOTAL AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Fonds de conc. pour l'élargissement du pont rail- Trets	600 000	125 000	125 000	175 000	175 000

II. Révision d'autorisations de programme

Deux opérations doivent faire l'objet d'une révision d'autorisations de programme :

Programme d'entrées de ville 2006 :

Afin de terminer les opérations de Meyrargues « La Baraque », Jouques « place des Douches » et Cabriès « RD543 », il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme.

L'autorisation de programme doit donc être portée à 7.773.541 €.

	Opér. Budg.	TOTAL BP 2011	variation TOTAL AP	TOTAL BS 2011	CP 2011	CP 2012
Programme Entrées de ville 2006	50	7 665 000	108 545	7 773 545	540 000	

Convention de délégation de la gestion des aides à la pierre 2010/2015 :

Afin de favoriser une cohérence en matière d'habitat entre le Programme Local de l'Habitat et la politique du logement du Plan de Cohésion Sociale, une première convention de délégation de la gestion des aides à la pierre de l'Etat a été signée le 31 janvier 2006, initialement pour une durée de 3 ans ; elle a ensuite été prorogée d'un an jusqu'au 31 décembre 2009.

Une nouvelle convention de délégation a été signée en date du 17 septembre 2010 pour une durée de 6 ans, à savoir du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015.

Cette convention fixe des objectifs de production de logements sociaux, auxquels correspond une enveloppe de crédits délégués par l'Etat de 19 000 000 € pour le parc public pour la durée de la convention, dont 3 173 828 € au titre de l'année 2010. Les enveloppes déléguées pour les années suivantes seront précisées annuellement par avenant.

L'Autorisation de Programme dédiée à l'année 2010 a été ouverte pour un montant de 3 200 000 € à l'occasion du vote du budget primitif 2011.

Aujourd'hui, afin de simplifier la gestion de ces crédits délégués, notamment pour la ventilation des recettes, il paraît opportun d'augmenter cette AP à hauteur de la somme prévue dans la convention pour sa durée totale de 6 ans, soit 19 000 000 €.

	Opér. Budg.	TOTAL BP 2011	variation TOTAL AP	TOTAL BS 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	Reste à financer
Aide à la pierre 2010	716	3 200 000	15 800 000	19 000 000	500 000	1 200 000	2 400 000	2 900 000	12 000 000

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2010-A172 du 10 décembre 2010 relative à l'inscription et à la modification d'autorisations de programme,

VU la délibération n° 2011-A30 du 14 avril 2011 relative à l'inscription et à la modification d'autorisations de programme,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour l'acquisition et l'aménagement d'un local à vocation de plateforme logistique d'un montant de 1.200.000 € et les crédits de paiement correspondants permettant l'engagement des dépenses nécessaires au déroulement de l'opération :

	TOTAL AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Agencement et aménagement terrain Aix	1 200 000		1 200 000		

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour le programme de travaux d'entrées de ville 2011 d'un montant de 4.000.000 € et les crédits de paiement correspondants permettant l'engagement des dépenses nécessaires au déroulement de l'opération :

	TOTAL AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	Reste à financer
Programme Entrées de ville 2011	4 000 000	310 000	1 000 000	1 000 000	700 000	990 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme d'un montant de 600.000 € afin de verser un fonds de concours à RFF pour l'élargissement du pont rail à Trets, et les crédits de paiement correspondants permettant l'engagement des dépenses nécessaires au déroulement de l'opération :

	TOTAL AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Fonds de conc. pour l'élargissement du pont rail- Trets	600 000	125 000	125 000	175 000	175 000

- **APPROUVER** les révisions des autorisations de programme détaillées ci-dessous :

	Opér. Budg.	TOTAL DM1 2011	variation TOTAL AP	TOTAL BS 2011	Déjà Financé au 31/12/2010	CP 2011	CP 2012
Programme Entrées de ville 2006	50	7 665 000	108 541	7 773 541	7 233 541	540 000	

	Opér. Budg.	TOTAL BP 2011	variation TOTAL AP	TOTAL BS 2011	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	Reste à financer
Aide à la pierre 2010	716	3 200 000	15 800 000	19 000 000	500 000	1 200 000	2 400 000	2 900 000	12 000 000

OBJET : Ressources - Finances - Budget - Inscriptions et modifications d'AP/CP dans le domaine du développement économique, des entrées de villes et de l'habitat

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	129
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour	129
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Le Président



Acte rendu exécutoire par transmission

En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **08 JUIL. 2011**